CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront à ces mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de faire un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.—Le public est respectueusement informé que le capit. Sheridan a pris le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:
Le bout du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.
Le bout de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.
Le bout du railroad tous les dimanches à neuf heures du matin.
Le bout de Madisonville tous les dimanches à quatre heures de l'après midi.
...—2 TOURNE & BECKWITH.

Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.
Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les [illegible] et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 h. A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et [illegible] à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages le 3 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.
Le bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.
Le bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Le bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Le bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires—Le bon marcheur, [illegible] capitaine Chs De Blanc, ayant de superbes emménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les [illegible] à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.
Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

Voyage de Plaisir le Dimanche.
Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et partira de Madisonville à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur **Mobile**, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les [illegible] mardis après l'arrivée du char [illegible] et demi, quittant la Mobile tous les vendredis [illegible] du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LES BAIES ST. LOUIS, BILOXI, EST ET OUEST PASCAGOULA, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac [illegible] lundis et vendredis pendant l'été à 5 heures de [illegible]. A son retour il partira de Pascagoula les [illegible] samedis, afin que les passagers débarquent le [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine [illegible]oussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les basses eaux). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin et il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.
Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront point de retard à Plaquemine, en partant de la Nlle-Orléans, tous les mercredis par les bateaux Columbia et Commerce, attendu que le Veteran [illegible] les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du matin.
31 août TOURNE & BECKWITH, Agents

POUR PHILADELPHIE.
La ligne de Hand.
1er. Batiment.
Le paquebot brick SWAN, capitaine Benja. Snell, étant en décharge, partira dans peu de jours. Pour la balance de frêt, ou passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à HOSKIN & WILCOCKS, no. 38, rue de Camp.

POUR BOSTON.
Le navire **NEWPORT**, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son [illegible]. Pour le fret s'adresser à R. GRONING & Co.

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot PILGRIM, capitaine Stevens, est le premier [illegible] pour ce port, il partira sans [illegible] passage, s'adresser à bord vis à vis [illegible] HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai; on demande du fret pesant. Pour fret [illegible] s'adresser à bord, vis à vis le magasin [illegible] HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no. 24.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DADY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à KOHN, DARON & Co. 2 sept

POUR MATAGORDA.
La goëlette régulière, et paquebot **URCHIN**, fine voilière, capitaine Thomas Bridge, partira sans délai, ayant une bonne partie de sa cargaison engagée; pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens; s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à HARROD & QUARLES, No. 24, rue de la Douane. 26 sept

POUR CAMPECHE—Le beau brick Gustave, capt. Hoffman, partira sous peu.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co, 47, rue Bienville. 19 sept

A VENDRE OU A FRETER—Le brick **CAZENOVE**, du port de 171 tonneaux. S'adresser à bord, ou à THEOD. NICOLET & CO. 24, rue Bienville. 11 sept

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, [illegible] du fleuve; il est en état [illegible] il prendra son fret à [illegible] qu'on désirera. S'adresser à HARROD & QUARLES.

A VENDRE—La goëlette [illegible] doublée et chevillée en [illegible] **JULIUS CESAR**, dans l'état où elle [illegible] vis à vis la rue St. Louis [illegible] porte un chargement de 2000 [illegible] en état et prête à faire [illegible] s'adresser à JAMES REED, rue Royale [illegible] 5 sept

300 balles TABAC de Cuba, [illegible] 25 boucauts SUCRE Mascovade, [illegible] 1375 gallons MELASSE première [illegible] sacs [illegible] CAFE, [illegible] RUM, à vendre [illegible] gazette Tres Amigos, de St. Yago, par GOULE & LAMBERT, près du rail-road, No. 11. 11 sept

Pour les ports d'Europe.

Pour le Havre.—Le navire BOLIVAR capitaine Pemberton a commencé à prendre charge pour le susdit port et sera promptement expédié. Pour fret de 500 balles de coton, ou [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

Pour St. Yago de Cuba—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Juan José Curbera; ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance ou passage, s'adresser à GOULE & LAMBERT, [illegible] sept 11, de la Levée, no 11, audessous du railroad.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette, fine marcheuse **EMIGRANT**, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no. 30. 3 sept

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Graillie, ou au magasin de Mrs. Delassus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison. 5 oct—3m

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON. 21 sept—3t

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—1f

Avis de Banques et de Comp.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:
8×12 sur 20 pieds de long } soit en bois gras
8×8 sur 8 de
6×6 sur 18 do } ou en cyprè.
Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.
24 sept J. COMMUNY, président.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane
Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.
CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2 [illegible], sur New York à 30 jours de vue [illegible]
21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

Comp. de Bourse et Hôtel de la Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.
AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond-capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.
Par ordre de la direction.
21 sept R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abimé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront

Carrollton à	et la Nouvelle-Orléans à
5 heures du matin	6 1-2 heures du matin.
7 1-2 " "	9 " "
1 1-2 " après midi,	3 " après midi.
5 " "	6 " "

Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.
Lorsque le locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE,
26 sept—6 Secrétaire pro temp.

Compagnie du chemin à coulisse et de la Banque de l'Atchafalaya.
Nlle.-Orléans, le 27 septembre 1836.
AVIS.—Les actionnaires de cette institution sont, par la présente, notifiés qu'un terme de cinq piastres sur chaque action du fonds-capital sera du lundi prochain 3 octobre, et payable à la maison de Banque, rue du Camp, No. 39. Les livres de transfert seront clos du 30 courant au 8 du mois prochain.
La clause dixième de la section 15 de la charte de la dite compagnie fait connaître les peines auxquelles s'expose tout actionnaire qui négligera ou refusera de faire aucun des paiemens dûs et exigés.
"Dixièmement. Si un souscripteur néglige de faire ses paiemens jusqu'à la concurrence de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action à l'époque que devront se faire ces paiemens, comme il est exigé ci-dessus, ce souscripteur perdra au profit de la dite compagnie, la somme ou les sommes qu'il aura déjà payées sur chaque action; et s'il y avait encore négligence dans le paiement d'aucune partie de toute somme souscrite pour former le fonds capital de ladite compagnie, par aucune personne, société, ou corporation, la partie qui aurait manqué de faire ledit paiement, perdra tout droit à aucun dividende avant l'époque où le paiement aurait dû être fait ainsi qu'à celui qui aurait été acquis pendant le délai qui se sera écoulé depuis cette époque."
28 sept R. G. DIXON, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836.
LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour garantir les deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour lesquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont approuvés, sont prévenus que ceux qui à cette époque n'auront pas consenti leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.
Par ordre de la Direction.
J. B. PERRAULT,
9 sept— Caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.
A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.
Par ordre de la Direction,
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.
PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.
A UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.
THS. F. RONDEAU,
2 sept—1m caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky, 4 juillet 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—1f EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négociants, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshay, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin—1f

VIEUX COGNAC & WHISKEY D'IRLANDE—En pipes et demi pipes, le dernier en barriques, les deux d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par WILLIAM VANCE, rue de la Douane, no 18.
Aussi, Toile d'emballage de Dundee, à vendre comme ci-dessus. 30 sept

SUCRE—75 boucauts Sucre, reçus et à vendre par
7 sept T. BARRETT & Co

SEL—100 sacs à vendre par
21 sept PERKS & HALL.

BOIS DE CONSTRUCTION—20,000 pieds bois de pin assortis pour constructions, à vendre par
17 mai WILLIAM BOMAN, 169 Bassin.

CAFE—3000 sacs Café de Rio de la dernière récolte, à vendre par
17 sept R. GRONING & Co.

EN débarquement des navires Girard et Trenton, venant de Boston,
[illegible] caisses morue nouvelle,
[illegible] do harengs do.
200 do savon Winchester et J. Blacker & co
100 do blanc baleine assorties.
[illegible] barils maquereaux no. 2 de 1836, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
[illegible] sept 11 & 15, rue St. Louis.

RECU par le navire Mozart, venant du Havre, 170 paniers [illegible] de Guerland, de Paris, en bouteilles blanches, 100 do do en bouteilles noires, [illegible]
En magasin, Vins [illegible] Fruits à l'eau de vie et au vinaigre, Liqueurs superfines en bouteilles et demi bouteilles, Anisette, vins de Bordeaux, Champagne, Bourgogne, Sauternes, Chambertin, vieux Cognac &c. de première qualité, à vendre chez LATASTE & BRULATOUR, Rue St. Louis 77

M. DE LIZARDI & Co.—Reçoivent par le navire Mozart du Havre, indiennes françaises, mousselines à rideaux, mouchoirs rantapoures, [illegible] diverses autres marchandises convenables pour le marché de la ville, qu'ils offrent à vendre rue Royale n 150—Plus; quelques balles belles cotonnade. [illegible] sept

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE, Rue du Camp, No. 3.
Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque non courants, Doublons, Souverains, et autres monnaies d'or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

AVIS—Ayant vendu à Messrs. Coit & Co mon fond de Cuivre, plaques de Ferblanc, Fer en feuilles, et d'autres articles semblables à cette espèce de marchandise, je recommande aux personnes qui étaient dans l'habitude d'acheter chez moi, de s'adresser à eux.
4 oct WM. ALDERSON.

EN nous référant au ci-dessus, nous ajouterons que notre intention est de tenir toujours un assortiment complet de cette espèce de marchandise ci-devant tenue par Mr. Alderson, et que nous en disposerons à des conditions très favorables.
COIT & Co.
4 oct no. 20, rue de la Douane.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné,
10 Demi-pipes vieille eau de vie fine Champagne (Cammade) ayant droit au drawback,
200 Caisses eau de Fleur d'Orange,
200 Do Vin rouge Tavel,
100 Do Champagne 1ère qualité,
100 Do Liqueurs superfines assorties,
50 Do Extrait d'Absynthe,
Et un grand assortiment de vins rouge et blanc en barriques et en caisses.
Plus; ayant droit au drawback:
Draps de Saxe, Indiennes Françaises, et Suisse, Chamberguillas, Mantilles, Alepines et Bretelles en gomme élastique. OSMIN BIGOURDAN,
30 Sept

A VENDRE—En débarquement du Mozart, venant du Havre, les marchandises suivantes, ayant droit au drawback:
300 paniers Champagne mousseux, Sillery et Ai;
600 caisses Vin de Bourgogne; 140 Beaune; 112 Chambertin; 116 Pomard; 232 Romanè.
D'importation antérieure.
2 balles Mousseline unies et brodées;
1 balle Piqué anglais, par J. VATINEL
4 oct rue Conti, No. 21.

A VENDRE par le soussigné: 100 caisses St. Julien; 160 do St. Estèphe; 100 do St. Emilion; 100 do. Pauillac; 400 caisses Vin, ayant droit au drawback. J. VATINEL,
4 oct rue Conti, No. 21.

J. ROBERT & Co., No. 117, rue Royale, offrent à vendre à des conditions raisonnables:
58 serons Tabac de Cube;
25 sacs Café vert de la Havane;
10 bbls, 10 demi do. et 46 caisses Amandes;
200,000 Cigarres de la Havane, bon pour le marché de l'Ouest. 4 oct

EN débarquement du navire New-Orleans, de Liverpool, 10 caisses de Fusils à deux coups, batterie à piston et à pierre.
LABADIE & JACQUELIN,
4 oct 59, rue de la Levée

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre:
25 caisses Sucre blanc de la Havane;
1500 sacs Café vert do. do;
200 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo);
500 milliers Cigarres de première qualité;
Amandes en barils et caisses. 1 oct

A Vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Globe, attendu prochainement de Bordeaux,
600 Barriques vin rouge Montferrand,
200 do do do Talence,
200 Tierçons vin blanc,
6000 Caisses vin rouge et blanc divers crûs,
200 do do do Gruau Larose et Chateau-Latour,
200 do Fruits à l'eau de vie assortis,
200 Paniers huile d'olive,
15 Demi-pipes eau-de-vie Cognac, (Dupuy)
20 Balles bouchons,
200 Chapeaux de soie pour hommes,
180 Balles foin français.
OSMIN BIGOURDAN,
30 sept Rue Toulouse, 23

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande supérieur, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phoenix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp

THE—304 caisses de 6 à 13 livres impérial et gun powder, en débarquement du navire St. [illegible], à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

CHARBON—200 tonneaux Peach Orchard, à vendre pour clôre une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS.
28 sept [illegible]

A Louer pour le 1er. Novembre [illegible] de la maison, rue Toulouse No 30 [illegible] Chartres et Levée. S'adresser à R. BRUGIER
28 sept

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER
28 sept

50 Barils Rum du pays et 80 barils [illegible] à vendre par R. BRUGIER
28 sept [illegible]

HARENGS & SAUMONS—[illegible] 250 [illegible]
26 sept

100 [illegible]
26 sept

CERISES—100 caisses Cerises [illegible] en grandes caisses, en débarquement du navire Mozart, à vendre—rue Toulouse, No 30 [illegible] 26 sept

INDIENNES de mode, [illegible] en débarquement des navires Kentucky, [illegible] et Hudson ville; 20 colis calicots assortis, à vendre à bas prix et à des termes accommodans, en gros et en détail.
PEET & NORTH,
26 sept no. 13, rue de Chartres.

BURE, TAPIS—Les soussignés ont maintenant en déchargement du navire paquebot Shakspeare, de New York, un assortiment de Tapis de Wilson, Ingrain, Vénitiens et Bruxelles; aussi, des Bures de Bruxelles, Wilson et touffus, de toutes qualités, qu'ils vendront à bas prix et à des termes accommodans.
PEET & NORTH,
26 sept no. 13, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Bolivar, Kentucky et Montgomery, de New-York:
100 barils Genièvre double ancre;
10 demi pipes Eau de vie 1ère. preuve;
100 caisses Blanc de Baleine New Bedford;
150 do Fromages Goshen;
A vendre par CARRIERE, DARAN & Co,
24 sept Nos. 11 et 15, rue St. Louis.

A VENDRE—En magasin, 140 barillets graisse, 1ère qualité.
24 sept E TASTET & A. DELAMARE.

RECU:—Grilles en fer fondu de 6 à 12 pouces carrés, pour fourneaux de cuisine et boîte pour charrettes. J. LABADIE,
24 sept 19, rue de la Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par J. LEBLANC & Co,
23 sept rue Royale, No 113.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues et de première qualité, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
23 sept rue Royale, No. 123.

COLLETS de manteaux, manteaux pour pilotes, épreuve d'eau d'une qualité supérieure et du dernier goût, à vendre par W. VANCE,
22 sept rue de la Douane, n. 18.

SANGSUES—4000 sangsues de choix, à vendre à la pharmacie de J. METGE,
rue Royale, n. 199 entre St-Pierre et Orléans.
22 sept—3t

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c., remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

HARRISON, BROWN & Co. No 47, rue Bienville, offrent à vendre
Un assortiment de Marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. 21 sept

HARRISON, BROWN & CO. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre, à des conditions raisonnables:
200 demi pipes et quarts do. eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, d'importation directe et ayant droit au drawback.
Vins de Madère, de Sherry et de Porto, en futailles et en bouteilles; Vin de Champagne;
Tabac de Cuba, 1ère. 2de. et 3ème. qualités;
Ferblanc; Savon du Nord. 21 sept

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD,
21 sept 15 encoignure Ursulines et Levée.

LE soussigné partant pour l'Europe, prévient le public qu'il laisse Mr. Chas. Urquhart, chargé de ses affaires.
19 sept—3 FELIX LABATUT.

EN débarquement et à vendre par les soussignés [illegible] douzaines Cerises (bouteilles blanches) 10 [illegible] bouteilles; 25 caisses Sucre blanc de la Havane. E TASTET & A. DELAMARE,
[illegible] rue Saint Louis, No. 50

MOUCHOIRS de soie noirs de Canton; do. dessins de fantaisie; 36 Mannas de 36 pouces; Toiles de Russie de 10/4, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
1 oct 47, rue Bienville.

PLAQUES en FER BLANC.
300 Caisses plaques, reçues et à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 sept 30, rue Bienville.

AVIS—Le soussigné ayant ce jour pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A. Lanaux & Co. (Lanaux—30) [illegible]

PROCLAMATION
PAR EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que, les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:
Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.
Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.
Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.
Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.
Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.
Et attendu qu'il [illegible] citoyens [illegible] pourvoir aux [illegible] En conséquence [illegible] cette Proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les [illegible] dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, shérifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leurs comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le temps voulus par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.
Par le Gouverneur,
(signé) E. D. WHITE,
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:
Qu'il soit connu que attendu que John Green, demeurant dans la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du deux d'avril mil-huit-cent trente-six, rendu dans l'affaire de la succession de feu Samuel Mason, la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la dite succession, fut, le dix-sept mai mil huit cent trente six, offerte en vente publique à l'encan, par le soussigné, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession de feu Samuel Mason, et fut adjugée au susdit John Green, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.
Description de la Propriété d'après le Transfert Judiciaire.
Un certain Lot de Terre, situé au faubourg Lavandais, paroisse de Jefferson, et désigné sous le numéro six, de l'îlet numéro quarante-trois, sur le plan du dit faubourg, dressé par Benjamin Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, daté le cinq mars mil-huit-cent-trente-deux, et déposé en l'étude de Greenbury Ridgely Stringer, notaire public de la Nouvelle-Orléans; le dit lot formant l'encoignure de la rue Jersey, et de la Dixième rue, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Jersey, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la [illegible] rue, [illegible] mesure américaine, adjugé à J. G[illegible] pour le prix de deux cent piastres ($200).
Conditions [illegible] Comptant.
A ces causes, [illegible]
[illegible]
1 oct—4

[illegible]

ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, No. 19.
1 oct

CORDAGE—300 rouleaux cordage de Manilla; 40 [illegible] de Russie; 200 do corde d'emballage, du nord; en débarquement et à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, No. 24.
1 oct

PECHES SECHES—Quelques barils bien conditionnés, à vendre bas pour clôre une consignation. S'adresser à G. DORSEY,
1 oct 44, Nouvelle Levée.

MAIS & AVOINE—114 sacs de maïs et 80 sacs d'avoine reçus par le George Collier et à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no. 30.

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, et situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippa; les deux mesurant 51 pieds 9 pouces de face à la rue Perdido, sur 112 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une belle maison à domicile, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à WILLIAM VANCE,
30 sep—1m.3pa No. 18, rue de la Douane.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné,
10 demi pipes eau de vie cognac fine champagne, ayant droit au drawback,
200 caisses eau fleur d'Oranger, grand modèle,
200 do vin vieux Tavel,
100 do champagne, 1ère. qualité,
100 do liqueurs superfines assorties,
50 do extrait d'absynthe,
et un grand assortiment de vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.
Plus, ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chamberguillas, mantilles, alépines, et bretelles en gomme élastique.
21 sept OSMIN BIGOURDAN

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations contre le feu J. C. Eagan, sont priés de présenter leurs comptes au soussigné, pour être soldés.
W. H. SIMMONS,
10 sept—6 rue de Chartres, no. 16.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Hermann & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN
CHS F BRIGGS,
2 juil—1f CHS. A LACOSTE.

MARCHANDISES ANGLAISES—Un grand assortiment de marchandises anglaises, propres aux marchés mexicains, consistant en moleskins, velveteens, satinet, indiennes, &c., [illegible] et à vendre par Sam. THOMPSON & Co,
2 sept 58, rue du Camp.

AVOINE—300 sacs avoine, à vendre par
5 sept PERKS & HALL.

MOUCHOIRS MADRAS—[illegible] Mouchoirs Madras, à vendre par E. LAFONTA,
16 sept—6 57, rue du Camp.

Manufacture de Clous de Phénix et Cumberland, Pennsylvanie.
Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négociants et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle-Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 38, rue du marché à Philadelphie, un assortiment de clous coupés assortis depuis 3 jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses et l'expédition se fera avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et Barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phénix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edes grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au bureau de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—8m No 90, Market st. Philadelphie.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

[illegible] de Récompense.
[illegible] de récompense sera donnée pour l'arrestation [illegible] petite mulâtresse BETSY, âgée de quinze à seize ans, taille d'environ cinq pieds, elle a la figure riante et des cheveux assez longs; elle parle l'Anglais et le Français. Elle est partie de chez le soussigné le 26 sept.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
4 oct—3t NEUVILLE BIENVENU.

PARTI MARRON, le nègre MANUEL COURTA, ayant une cicatrice sur le front, entre les deux sourcils. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon blanc et d'une chemise de gingas. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le conduira à la geole.
5 oct—3 CHARLES HEBERT.

$15 DE RECOMPENSE seront payés à quiconque logera dans une des geoles de cette paroisse le griffe nommé André, âgé de dix-neuf ans, figure allongée, ayant quelques grains de picote sur la figure, marchant très vite, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, mesure anglaise. Le dit griffe est créole, parlant un peu l'anglais; on présume l'avoir vu partir à bord du Carlton samedi 24 du mois dernier, pour Vicksburg. S'il est trouvé hors de l'Etat de la Louisiane, la récompense sera de $5[illegible].
[illegible]—3 V[illegible] B DROUET

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE
PARTIE marronne de chez le soussigné, à [illegible] paroisse de [illegible] le dix-huit Novembre dernier, la négresse nommée MILLEY, [illegible] âgée d'environ vingt-cinq à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles de devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la r'avoir
ABNER WILSON,
26 sept—30 Smith's Point.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 23 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête [illegible] fainéant; j'ai acheté ce nègre de M Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à l'œil, une très visible cicatrice sur la joue gauche, [illegible] de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis
24, juin—2m Ths. H DICKINSON.

$50 de Récompense.
Parti marron de la résidence de Mr. S. R. Metchall, (Natchez Mississipi,) le mulâtre nommé NATHAN, il est âgé d'environ 23 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces; bien constitué, parlant avec difficulté; il a une cicatrice sur l'un de ses bras, il a de très grands pieds. On suppose qu'il est caché à la Nouvelle-Orléans, et essaiera de se faire passer pour libre.
La récompense ci-dessus sera donnée pour la mise en geole de Nathan; des informations devront être données [illegible].
HERMANN, BRIGGS & CO,
29 août—18.4m 89, rue du Canal.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de [illegible] le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds [illegible] pouces, peau noire et corps mince. On [illegible] dimanche dernier. Ce nègre a été [illegible] M Joshua Baldwin il y a quelques mois.
[illegible] août.

Dix Piastres de Récompense—Parti [illegible] de la presse à coton de la Levée, le 1 [illegible] le nègre nommé WILLIS, [illegible] case comme drayman, âgé d[illegible] 6 pouces de taille; il lui manque [illegible] de la mâchoire supérieure. La [illegible] sera payée à quiconque le logera [illegible] à la presse.

[illegible] SALVADOR [illegible]
J CHARBONNET, shérif.

CAROSSIER.
[illegible]
[illegible] LIVINGSTON, [illegible]
DEPOT DE VOITURES DE [illegible] TILBURY [illegible] CABRIOLETS [illegible] STANHOPE [illegible]
H BEACH & Co rue Royale

[illegible] renseignemens concernant [illegible] supposés être marrons. Ils [illegible]
Samuel, mulâtre clair, charpentier, d'environ 25 ans, [illegible] 5 pieds 8 ou 9 pouces, avec sa femme, nommée Pris[illegible], qui est une mulâtresse claire, marquée de petite vérole.
Jerry, nègre couleur de cendre, plâtrier de profession, âgé d'environ 25 ans, taille de cinq pieds 8 à [illegible]
Morgan, très noir, d'environ 23 ans, taille de 6 pieds
Miles, d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces.
On suppose que les nègres ci-dessus ont changé leurs noms: si quelqu'un a perdu des nègres qui s'accordent avec le détail ci-dessus décrit, on pourra avoir toutes les informations qu'on pourrait désirer en s'adressant à Mr. L. Graves, à Natchez, Mississipi, au bureau de la poste de Natchez. Les dits nègres disent qu'ils viennent de la Mobile, amenés par leurs maîtres et affranchis; mais disent que leurs papiers ne portent point de cachet ou les supposent contrefaits. 4 oct—3

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, une petite mulâtresse appartenant à Mr. Numa [illegible], dans la rue du Bayou. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
Paroisse Jefferson, 26 sept 1836.
28 sept JQUES CHARBONNET Jr., shérif.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants nouvellement reçus,
20 caisses de cerises en bouteilles blanches (1836)
40 Do confitures de la Havane de toutes dimensions,
4 barils boîtes de gelée de gouyaves,
10 douzaines liqueurs de Paris en bouteilles de porcelaine,
20 barils jus de limon très frais,
20 caisses Rock candy,
10 do prunes en pots d'un quart de [illegible]
Et en magasin, divers autres articles, le tout de première qualité.
J. B. MICHON,
30 sept Vieille Levée, No 21.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephen H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement. Le Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches, [illegible] espère mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures.

A VENDRE—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil—1f BERNARD MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, plusieurs grands îlets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil 1f B. MARIGNY

CHAMPAGNE—312 paniers [illegible] meilleures marques, consistant en Ciel, Léon, [illegible], C[illegible] Rénard, Cygne, Elephant et d'autres marques, en quarts et demi-quarts, en débarquement et à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
24 sept no. 38, rue du Camp.

CHEVAUX EPAVES.
CONDUITS [illegible] rue St. Pierre, entre [illegible] et Trème [illegible] par la garde de ville [illegible] Un Cheval brun avec [illegible] queue [illegible] blessure [illegible] quartier sur le [illegible] côté droit, le 18 du présent [illegible] Les dits chevaux ne sont pas réclamés [illegible] propriétaire dans dix jours [illegible] avis, ils seront vendus [illegible] samedi [illegible]
24 sept.

[illegible]

2000 BARILS [illegible]
[illegible] 4 oct

GRAISSE—500 petits barils de qualité supérieure, garantis être aussi bon qu'il y a dans le marché, à vendre par G. DORSEY,
1 oct 44, Nouvelle Levée

DEMANDE—On désirerait acheter un jeune nègre, bon sujet et qui connaîtrait l'état de boulanger. S'adresser à BESSON & KOKERNOT,
2 sept Rue St. Louis, No 14.

[illegible] les membres du Bataillon et principalement tous ceux nouvellement admis sont prévenus qu'à dater de Lundi prochain, 3 du courant, il y aura exercice d'instruction tous les soirs à 7 heures et demi précises sur la place d'armes.
Par ordre du major,
[illegible] oct AD. SCHREIBER, adj. major.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION!!!
La compania se reunira el Domingo, 9 del corriente, a las 4 en punto de la tarde, con [illegible] completo, [illegible] pantalon blanco, para [illegible] del mayor [illegible] El punto de reunion en [illegible] tambrado. De orden del capitan, y rebaje del sargento primero.
3 oct F. A. GARCIA, sargento segundo.

TOILES D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE—600 pièces toile d'emballage du Kentucky; 450 rouleaux corde d'emballage do. et 50 balles ficelle, en magasin et à vendre par
4 oct. FORSYTH, GOODWYN & Co.

GRAISSE ET WHISKEY—400 petits barils et 4 barils Graisse d'une qualité supérieure—et 25 barils Whiskey, en débarquement et à vendre par
4 oct FORSYTH, GOODWIN & Co.

FROMAGE—75 caisses en débarquement du [illegible] Orleans, à vendre par PERKS & HALL,
3 oct No. 2, Levée de devant.

MORUE—100 caisses en débarquement du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL,
3 oct No. 2, Levée de devant

HARENGS—100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par PERKS & HALL,
3 oct 2, Levée de devant.

TOILE D'EMBALLAGE—40 pièces toile d'emballage, en débarquement du bateau à vapeur Siam, à vendre par R. GRONING & Co.
3 oct

CIRE—Un petit lot de cire en magasin, à vendre par R. GRONING & Co.
3 oct

CIGARRES de la Havane—52,000 nouvelles marques, récemment reçus et à vendre par D. DORSEY,
1 oct 44, Nouvelle Levée.

VIANDE de Cochon—130 barils supérieures do. salé; 3 do No. 60. à vendre par G. DORSEY,
oct 1 44, Nouvelle Levée.

JAMBONS sans Enveloppe—20 barriques Jambons épurés; 20 tierces do do. à vendre par G. DORSEY,
1 oct 44, Nouvelle Levée.

SUCRE—50 boucauts sucre, [illegible] qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
31 août 20, rue Toulouse.

500 Barriques Vin de Marseilles, de très bonne qualité, à vendre par PETERS & MILLARD.
2 sept—10

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
17 sept no 20, rue Toulouse

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
17 sept 20, rue Toulouse.

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
31 août 20 Toulouse.

BOEUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par
19 sept J. REED & Co.

ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—41 Actions, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co,
26 août 52, rue Toulouse.

LES soussignés offrent à vendre en magasin: 70 barils Vinaigre clarifié;
15 demi pipes Eau de vie de Cognac, (J J Dupuy);
5 pipes Genièvre de Hollande, (Schidam);
200 caisses Cerises (bouteilles blanches);
50 caisses Fruits à l'eau de vie;
20 grosses bouteilles Madère;
200 caisses Saucissons de Lyon;
1 oct E. TASTET & A. DELAMARE.

MARCHANDISES SECHES—S. W. OAKEY & Co., ayant pris des arrangemens pour recevoir directement d'Europe leurs approvisionnements de marchandises, ainsi que des manufactures même leurs marchandises américaines, sont à présent à même d'offrir ces marchandises au public à un aussi bon marché qu'on puisse se les procurer dans n'importe quelle ville de l'Union.
Les personnes qui résident sur les bords du Mississipi, ou des rivières qui s'y déchargent, et qui achètent leurs approvisionnements de marchandises sèches à la Nouvelle Orléans, auront un grand avantage sur celles qui achètent dans les villes éloignées du Nord, en évitant les dépenses du fret, de l'assurance et autres menus frais, sans compter le temps qu'il leur économiseront, attendu que les produits des manufactures américaines et les marchandises d'Europe peuvent être importés directement à la Nouvelle Orléans sans plus de dépenses qu'il n'en coûte pour importer ces marchandises dans un des ports du Nord.
Ils viennent de recevoir par le Mozart, du Havre, un assortiment complet et nouveau de marchandises françaises, consistant en toutes sortes de Challies, Alépines, Mousselines et Batistes de Draps, Batiste de fil, Mouchoirs de batiste, Florence, Gros de Naples, Taffetas, Gaze, Satin, Rubans de taffetas et satin, Mouchoirs de soie, de gaze et de satin, Bonneterie, Gants, Voiles, Epingles, Agraffes et Fermoirs, Broderies, Crêpes, Velours, Cravates, &c.
Ils offrent aussi à vendre une grande variété de marchandises qu'ils viennent de recevoir *directement* de Liverpool, parmi lesquelles sont des Draps, Mérinos, Bombasettes, Bombasines, Gilets, Mouchoirs, &c., et un immense assortiment de marchandises américaines qu'ils ont reçu directement des manufactures, telles que Cotonnades blanches et écrues, Kerseys, Ginghams, Etoffes imprimées, Mouchoirs, Cotonnades pour nègres, Basin, Coutil, Satinetts, Draps, Casimirs, Flanelles, Peignes, Bonnets, &c. &c.
Rue de Chartres No. 35, encoignure de la rue de la Douane. 26 sept—1f

70 Boucauts Sucre; 27 barils Melasse; 20 balles Mousse, 1ère. qualité, en débarquement du sloop Jackson, vis à vis la rue Dumaine, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
24 sept 20, rue Toulouse.

PAPIERS peints pour tenture—Jolies nouveautés en papiers peints dans toutes les qualités, du plus beau choix et du dernier goût, apportés de France par le navire Mozart, chez CHEVALIER, peintre et marchand de papiers, rue de Chartres, encoignure Jefferson, no 172.
Il continue toujours à se charger du collage et de la peinture des maisons, comme aussi des réparations locatives, telles que toiture, charpente, menuiserie, maçonnerie, etc. 21 sept—6

AVIS est par le présent donné, que depuis le 1er du mois de juin dernier, M. Charles Antoine s'était retiré de la société de F. Gillet & co., à la Nlle. Orléans et à New-York, la liquidation de ladite société ainsi que la continuation du même genre d'affaires que par le passé, seront continuées par les associés restans.
F. GILLET,
P. A. HEBRARD, et
VICTOR HESTRES.
A la Nouvelle-Orléans et à New-York, sous la même raison de F. Gillet & Co. 21 sept—6

RESTAURAT DU COMMERCE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public, et les personnes qui visitent la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir un RESTAURAT dans la rue de Chartres, No. 107, entre les rues Conti et Saint Louis, où l'on trouvera à toute heure du jour tout ce que le marché et la saison offrent de plus délicat. Il prendra des pensionnaires au mois; ses prix sont modérés, et ses objets de consommation de première qualité.
A dater d'un mois prochain, il y aura une table d'hôte de vingt couverts, qui sera servie à 3 heures précises. Soupe à la tortue tous les jours à 11 heures.
21 sept—8 MICHEL DOUAIS

AMANDES—Amandes d'[illegible] en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co.
16 sept 117 rue Royale.

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co.
16 sept rue Royale, no. 35.

SACS DE PITRE—20 000 sacs de Pitre, de différentes grandeurs, à vendre par R. GRONING & Co.
16 sept

VINS de SHERRIE et d'OPORTO.
62 Quarts de Barriques Vins de Sherrie vieux, foncé et pâle, et L D d'Oporto, très supérieur, maintenant en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
16 sept No 38, rue du Camp

CLOUX ET CHOCOLAT.
300 Barils Cloux, des manufactures Phoenix et Cumberland.
[illegible] Caisses Chocolat supérieur—en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
16 sept No 38, rue du Camp

A VENDRE, en débarquement du navire Mozart du Havre,
24 caisses Kirsh et Absinthe
20 " Marasquin, [illegible]
10 " Eau de vie de Dantzick
16 " Curaçao, [illegible]
20 " [illegible]
200 " [illegible]
[illegible]

DEMANDE D'EMPLOI—Un homme d'un [illegible] désirerait trouver une place de gérant [illegible] sucrerie, il a déjà travaillé en cette qualité sur [illegible] habitation considérable du pays et peut offrir les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. 9 sept

ON demande à louer Une Maison commode pour une famille peu nombreuse, depuis la rue Toulouse à la rue Poydras. S'adresser jusqu'à [illegible] bureau de l'Abeille. 14 sept

CHARRETTES, DRAYS, &c.—Charrettes, Drays, Brouettes et Roues, à vendre par HOSKINS & WILCOCKS.
14 sept

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Pour opérer une liquidation de société.
15 ESCLAVES de prix, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, tous ayant des talents, seront positivement vendus, Mercredi 12 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, SAVOIR:
1o. Bely, âgé de 25 ans, bon sujet, excellent faiseur de bardeaux, de merrains, pieux, bonne pelle, pioche, hache, bon charretier.
2o. James, âgé de 28 ans, bon sujet, faiseur de bardeaux, merrains, pieux, bonne pelle, pioche, [illegible] cuisinier et maître d'hôtel.
3o. Tom, âgé de 30 ans, bon sujet, bonne [illegible] hache, [illegible]
4o. Porter, âgé de 35 ans, [illegible] charpentier [illegible] scieur, bonne pelle, pioche, [illegible]
5o. Randal, âgé de 40 ans, bon sujet, [illegible] moulin de [illegible]
6o. Parker, âgé de 40 ans, briquetier, bon [illegible] fourneaux, bonne pelle, pioche et hache, bon sujet.
7o. Wallace, âgé de 30 ans, nègre de confiance, travaillant au moulin et briquetier, excellent sujet.
8o. James Mobile, âgé de 21 ans, charretier, bonne pelle, pioche et hache, briquetier, ayant été marron et ayant [illegible].
9o. Lewis, âgé de 21 ans, bon charretier, bonne pelle, pioche et [illegible] ayant été marron.
10o. [illegible], âgé de 30 ans, [illegible] bonne pelle, [illegible]
11o. James [illegible], âgé de 36 [illegible] pioche, hache, scieur.
12o. [illegible], âgé de 45 ans, faiseur de bardeaux, pieux et merrains, jardinier, bon sujet, nègre de confiance.
13o. Jacques, âgé de 40 ans, bon sujet, ayant un pied gelé, jardinier.
14o. Francis, âgé de 45 ans, bon sujet, jardinier, vacher, bonne pelle, pioche et hache, ayant eu une attaque de folie quand il eut le choléra en 1832.
15o. Flora, âgée de 19 ans, bon sujet, blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison, marchande de légumes.
Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par F. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 5 oct

PAR BARNETT Sr. & E. FORSTALL & CO.
IL sera vendu samedi, 8 octobre, sans réserve, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à 11 heures très précises du matin,
659 TERRAINS de Valeur, situés au faubourg Washington, dans cette partie avoisinant aux nouveaux entrepôts des tabacs et [illegible] actuellement en construction, une partie de ces terrains fait face à la rue des Bons Enfants. Ils sont compris en totalité entre les rues Barthélemy, Mazant, de France, la Promenade des Bons Enfants et le Canal des Florides.
Conditions—6, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
En cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, depuis l'échéance jusqu'au jour du paiement sans que toutefois cette clause puisse donner aux acquéreurs le droit de retarder aucun paiement.
Les actes de vente devront être passés dans les dix jours qui suivront celui de l'adjudication, faute de quoi, les terrains des acquéreurs qui ne se seraient pas conformés à cette clause, seraient revendus à leur folle enchère sans autres avis préalable.
Les actes de vente se passeront chez L. Féraud, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 4 oct

PAR BARNETT, Sr.
IL sera vendu, samedi, 8 octobre, à 11 heures du matin, les esclaves suivants:
MARGUERITTE, négresse de 36 ans et ses deux enfans, Jean Baptiste, âgé de 7 ans et Jim Lyons, 7 mois. Margueritte est bonne blanchisseuse et repasseuse; fut amenée ici en 1826 et a toujours été au service du présent propriétaire. Elle est bon sujet, et est pleinement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi.
BECKEY, négresse de 46 ans, bonne cuisinière à l'américaine; elle fut amenée dans le pays en 1825, et a été depuis lors toujours au service de son propriétaire actuel; elle se plaint quelque fois de rhumatismes et sera seulement garantie contre les vices prévus par la loi, avec titre. Conditions: 6 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque.
Les ventes seront passées pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 oct

PAR JH. LE CARPENTIER
IL sera vendu Vendredi 14 octobre 1836, à 11 heures précises du matin, dans la maison située faubourg Marigny, rue Casacalvo, No. 126, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 26 septembre 1836, et à la requête du syndic des créanciers de Brown & Ewin et de James W. Brown,
Divers effets, consistant en sideboards, sophas, tables, glaces, chaises &c.
Conditions: Jusqu'à 100 piastres comptant, et audessus de cent piastres, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic. 4 oct

PAR JH. LE CARPENTIER
IL sera vendu mardi 11 octobre 1836, à onze heures du matin, dans le magasin No. 250, sur la Levée, entre les rues Quartier et Hôpital, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 26 septembre 1836, et à la requête du syndic des créanciers de Brown & Ewing et de James W Brown,
Le fonds de magasin de Groceries et consistant en sucre, café, liqueurs et autres objets; étagères &c.
Conditions: Jusqu'à 100 piastres comptant; et audessus de cent piastres, 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic. 3 oct

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu sans réserve, pour clore une société, le vendredi 14 octobre, à 11 heures du matin, au no 14, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de la Levée,
150 demi pipes Eau de vie de Cognac;
80 paniers Champagne, marque de Jolly;
300 caisses Vin rouge;
60 barils Vin blanc; 60 bques. Vin rouge;
70 caisses Kirshenwasser;
800 paniers d'Anizette;
50 caisses Dantzick; 30 do Maraschino;
30 do Curaçao; le tout ayant droit au drawback
Conditions, à la vente. 30 sept

AVIS—Les acquéreurs des mille Terrains vendus le 27 septembre dernier, par MM Domingon & Barnett, encanteurs, sont prévenus d'avoir à se présenter avant le 7 octobre courant, chez MM. Théodore Seghers, Octave de Armas et Gustave Le Gardeur, notaires, pour remplir les conditions de la vente, faute de quoi, les terrains seront de suite revendus à leur folle enchère sans formalités ultérieures. 5 oct—3

LES acquéreurs des terrains du faubourg Guenon, vendus par Mr. Barnett, encanteur, d'ordre de Mr. Rousselin, le 25 août 1836, sont requis de se présenter au bureau de Mr. Théodore Seghers, notaire, pour fournir leurs billets et signer leurs ventes, faute de quoi, il sera procédé dans dix jours, à la revente de ces terrains à leur folle enchère. 4 oct—3

AVIS—Les acheteurs de divers terrains situés au faubourg Douseau ou Clouet à une vente faite par M Barnett Snr. le 1er. courant sont requis de passer à l'office de C. Pollock notaire public et se conformer aux conditions de la vente dans le plus court délai, les ventes sont toutes prêtes. 29 sept

AVIS—M. L. Moreau l'acheteur des trois terrains situés sur le chemin du Bayou à une vente faite par M. Barnette Snr. le 14 courant, est requis de passer à l'office de Wm. Boswell, notaire public, et de se conformer aux conditions de la vente dans dix jours à compter de cette date sans quoi lesdits terrains seront vendus pour son compte et risque, et lui tenu responsable pour la perte qu'ils pourraient subir, avec les frais que la [illegible] pourra occasionner. 29 sept.

IL a été trouvé par la garde de la troisième Municipalité, la nuit du 30 au 31 août, une glace qui sera remise à la personne qui prouvera qu'elle lui appartient, et en payant les frais du présent avis.
28 sept—10

CAFE DE LA HAVANE—220 sacs qualité très supérieure, en débarquement et à vendre par
28 sept HARROD & QUARLES, 24 Douane

INDIENNES FRANCAISES—Deux balles indiennes françaises, petits dessins bon pour la consommation de la ville, en débarquement et à vendre par
29 sept KOHN, DARON & Co

GANTS—Une caisse Gants de chèvre blanc pour femme, à vendre par KOHN, DARON & Co.
29 sept

CERISES—75 caisses en bouteilles blanches et noires, en débarquement du navire Mozart, et à vendre par PERKS & HALL,
28 sept No. 2 Levée de devant.

SCHALS de crêpe de Canton—10 caisses Schals de crêpe à dessins blancs, bruns, à franges blanches, et d'autres couleurs;
4 caisses 4/4 [illegible] brodés do. do.
Un article supérieur, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par JOHN CROSBY,
28 sept 38, rue du Camp

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Bureau du soussigné est transporté [illegible] rue Royale au No 51 de la rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
26 sept—5 FELIX LABATUT.

BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses Blanc de Baleine [illegible] Bedford, en débarquement et à vendre par HARROD & QUARLES
26 sept

A VENDRE—[illegible]
[illegible] J. A. [illegible]
9 sept

[illegible]

WILLIAMS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons, *Rue de Chartres, près de [illegible] Bourse et rue Gravier, près [illegible] d'Arcade.*
INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés. Ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, la [illegible] de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.
N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois et la peinture.
A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
2 sept—6 m.

MALAGA SEC—50 barillets à vendre par
31 sept PERKS & HALL.